

Formulaire de renseignements et de consentement pour la réalisation d'un examen de dépistage de la Covid-19 utilisant les tests sur prélèvement salivaire pour une personne mineure

Recueil du consentement des titulaires de l'autorité parentale :

Le/les parent-s ou responsables légaux de l'élève, après avoir pris connaissance des informations présentées par l'éducation nationale, consent-ent à la réalisation du test salivaire sur leur enfant.

Oui Non

Votre enfant devra se présenter au test de dépistage avec :

- **Ce formulaire complété,**
- **Une copie de la carte Vitale ou une copie de l'attestation de droits à la sécurité sociale.**

Informations d'identité du mineur :

N° de sécurité sociale :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Classe :

N° téléphone mobile du ou des parents :

Et/ou

N° Téléphone fixe des parents :

Courriel des parents :

Médecin traitant :

Le résultat du test de l'enfant mineur sera communiqué aux parents.

La mention du téléphone mobile et du courriel des parents est essentielle pour permettre l'envoi des résultats du test par le système d'information national SI-DEP.

Dans l'hypothèse où les deux parents sont titulaires de l'autorité parentale, le formulaire peut être signé par un seul d'entre eux, le parent signataire garantissant que le second titulaire de l'autorité parentale consent également à la réalisation du test de dépistage sur son enfant.

Ces données sont conservées au sein de l'établissement jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours. Le parent peut, à tout moment, lever le consentement.

Autorise à communiquer ses résultats au personnel de santé de l'Education Nationale afin de rechercher les personnes contact à risque à isoler si le test est positif.

Signature :

Les données concernant votre enfant collectées dans le cadre du présent examen biologique, en lien avec l'épidémie du Covid-19, sont enregistrées dans le système d'information national dénommé SI-DEP, mis en oeuvre par la Direction générale de la santé du ministère chargé des solidarités et de la santé, conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et de son décret d'application. Ce traitement d'intérêt public a pour finalité de centraliser les résultats des examens de dépistage Covid-19 en vue de leur réutilisation à des fins d'enquête sanitaire, de surveillance épidémiologique et de recherche via la plateforme des données de santé. Pour plus d'information sur ce traitement et vos droits sur les données de votre enfant : consultez le site du ministère des solidarités et de la santé (<https://solidaritesante.gouv.fr/ministere/article/donnees-personnelles-et-cookies>). Pour exercer ces droits (accès, rectification, limitation, voire opposition), nous vous invitons à contacter l'adresse postale 'Référént en protection des données – Direction Générale de la Santé (DGS) - Ministère des solidarités et de la santé - 14 avenue Duquesne – 75350 PARIS 07 SP' ou l'adresse électronique sidep-rqpd@sante.gouv.fr.

Les données de votre enfant peuvent être conservées par le professionnel de santé pour une durée de trois mois afin de permettre le respect des obligations réglementaires en termes de traçabilité du test. A l'issue de ce délai, les données de votre enfant seront supprimées. Une copie pourra être archivée pendant le délai légal aux fins de constatation, d'exercice ou de défense des droits en justice.